

rie, envahit l'Égypte à la tête de troupes nombreuses, et s'empara de la ville de *Farma*. Au moment où il se dirigeait vers *Arish*, il fut surpris par la mort. Les Arabes prétendent que ses entrailles furent enterrées dans un endroit de la route d'Égypte en Syrie, qui porte encore le nom de *Hadjrat-ul-Bardouil*, pierre de Baudouin, et que son corps fut transporté à Jérusalem et enterré dans l'église appelée par les chrétiens église de la Résurrection. *Aboulfaradj* prétend que Baudouin mourut à Jérusalem même, à la suite d'une maladie qu'il avait contractée en se baignant dans le Nil. Du reste, les historiens arabes ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Baudouin; les uns la placent l'an 504 de l'hégire (1110 de notre ère), d'autres l'an 512, d'autres l'an 515. Ces dates ne concordent pas avec celles de nos historiens, qui admettent généralement celle de 1121 de notre ère, correspondant à l'an 525 de l'hégire.

BARDOZZI (Jean DE), savant hongrois, né vers 1738, mort en 1819. Directeur du gymnase de Leutschaw et conservateur de la bibliothèque royale, il consacra sa vie à des recherches sur l'histoire de Hongrie. Ses travaux sont estimés de ses compatriotes, mais peu connus en France. Nous citerons les suivants :

La continuation des *Analecta* de Ch. Wagner; *Animadversiones historico-critico-diplomaticae in opus de Insurrectione nobilitatis Moldaviensis vel Szepiensis Indagatio*, etc.

BARDSEY, île de la mer d'Irlande, sur la côte occidentale de la principauté de Galles, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île de Caernarvon; 3 kil. de long sur 1 kil. de large; 84 h. Phare très-utile pour la navigation.

BARDSTOWN, ville des États-Unis, dans le Kentucky, ch.-l. du comté de Nelson, à 60 kil. S.-O. de Francfort. Evêché catholique, collège et séminaire; 2,000 hab.

BARDUA (Caroline), femme peintre allemande, contemporaine. Elle a peint avec succès le portrait et l'histoire. On estime surtout parmi ses œuvres, la *Vierge à l'Enfant* (1812); *Sainte Cécile* (1814); le portrait du prince Guillaume de Prusse (1821).

BARDYLLIS, roi des Illyriens, vivait dans le IV^e siècle av. J.-C. Il fit continuellement la guerre à la Macédoine, combattit jusqu'à quatre-vingt-dix ans les rois de cette contrée, et tua de sa main *Perdicas III*. D'après *Plutarque*, *Bardylis* laissa une fille, *Bircena*, qui épousa le roi d'Épire *Pyrrhus*.

BARDZINSKI (Jean-Alain), poète polonais, né en 1657, dans le palatinat de Lublin, mort à Varsovie en 1708. En 1674, il entra dans les ordres. En 1682, il obtint le grade de docteur en théologie à l'université de Cracovie, devint, en 1705, vicaire général de Mazovie, et se distingua comme prédicateur. Il a traduit avec une grande habileté les classiques latins en vers polonais, et écrivit lui-même des poésies latines remarquables.

BARÉ ou **BARET**, voyageuse, née en Bourgogne en 1741, fut la première femme qui eut le courage d'entreprendre le tour du monde. Elle suivit le botaniste *Commerçon*, qui s'embarqua avec *Bougainville* en 1766, l'accompagna, vêtue en homme, dans toutes ses excursions scientifiques, l'aïda dans ses travaux, et l'assista à ses derniers moments, en 1773, à l'île de France. Elle se maria ensuite à un militaire, et l'on n'entendit plus parler d'elle. *Commerçon*, qui parle de cette femme courageuse avec les plus grands éloges, lui avait dédié, sous le nom de *Baretia*, un genre d'arbrisseaux des îles de France et de Bourbon.

BARÉNONE, corroyeur de Londres, membre du parlement que *Cromwell* convoqua en 1653. Il était de la secte des *saints* et exerçait une grande influence sur le peuple et sur ce parlement de fanatiques, auquel on avait donné son nom. Lorsque *Monk* vint à Londres pour rétablir la royauté, il fut un moment intimidé par l'opposition de ce chef populaire, qui finit ses jours dans l'obscurité.

BARÈGE s. m. (ba-ré-je — de *Barèges*, village des Pyrénées, où l'on fabrique de ces étoffes). Comm. Etoffe de laine légère et non croisée : *Châle de BARÈGE*. Robe de *BARÈGE*.

BARÈGES, village de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 18 kil. S.-E. d'Argelès, à 810 kil. S.-O. de Paris; sur le Bastan, entre deux chaînes de montagnes parallèles et taillées à pic, qui forment une vallée peuplée de vingt villages dont la population est évaluée à 60,000 hab. Eaux thermales sulfurees sodiques, très-renommées; elles émergent par dix sources et ont une température de 45° à 31° centigr. Ces eaux, apéritives, résolutes et diurétiques, connues depuis près de quatre siècles, ont été mises en vogue en 1675 par *Mme de Maintenon*, qui fut chargée d'y conduire le jeune duc du Maine.

BARÈGINE, *IEUNE* s. et adj. (ba-ré-ji-ain, i-è-ne — rad. *Barèges*). Habitant de *Barèges*; qui appartient à *Barèges* ou à ses habitants. — s. f. Eau employée contre les boutons, couperoses, rousseurs, etc., et, en général, contre les accidents qui dépendent de la peau.

BARÈGINE s. f. (ba-ré-ji-ne — de *Barèges*, village des Pyrénées). Chim. Substance analogue au muco animal, que l'on trouve particulièrement dans les eaux de *Barèges* : *La*

BARÈGINE est une substance anorganique, gélatineuse, tenue en dissolution dans l'eau minérale, et se décomposant sous l'aspect d'une gelée. (Richard.) *La BARÈGINE se montre quelquefois mélangée de filaments extrêmement grêles et blancs, qui s'allongent sous la forme de longues houppes soyeuses, et flottent, soit à la surface des eaux, soit sur les parois des bassins où elles ont séjourné.* (Richard.)

BAREILLY ou **BARÉILLY**, ville forte de l'empire anglo-indien, présidence et à 176 k. N.-E. de Agra, ch.-l. de district; 66,000 hab. Industrie active, fabrique de tapis, broderies, écoles indoues et persanes, collège anglais, avec deux chaires de médecine. Le district de *Bareilly*, qui a pour ch.-l. la ville de ce nom, est une riche province comprise entre le territoire d'Oude, le Népal, et le district de *Delhy* au N.-O.; sol plat, très-fertile, bien cultivé et arrosé par le Gange et quelques affluents de ce fleuve; riz, sucre, et coton le plus estimé de l'Indoustan.

BAREK-MOR, formule de salutation usitée chez les chrétiens de Syrie; elle s'adresse particulièrement aux prêtres et signifie littéralement : *Bénissez, père ou seigneur*. D'Herbelot la compare à notre *Benedicite*, *Pater*, et au *Jube, Domine, benedicere*. Il paraît qu'à une certaine époque, les empereurs mongols favorisèrent tellement les chrétiens, qu'on dire des musulmans, on n'entendait plus prononcer que le *Barek-Mor* sacramentel, au lieu du *Salam aleik* (V. SALAMALEC) islamique.

BARELLI (François-Louis), religieux barnabite, biographe italien, né à Nice, mort en 1725. Il a écrit en italien une *Vie de Pierre-Antoine-Marie Zacharie*, fondateur de l'ordre des *barnabites* (Bologne, 1706), et des *Mémoires sur l'origine, les progrès et les hommes illustres de l'ordre des barnabites* (Bologne, 1703-1707).

BARÈME s. m. (v. *BARRÈME*). Tous les dictionnaires écrivent ce mot par un seul r, alors que le mot propre dont il est tiré s'écrit par deux r. Il y a là une anomalie contre laquelle le *Grand Dictionnaire* doit réagir. *Barème* est dans le même cas que *calepin*, *quinquet*, *lambin*, etc., et l'on ne voit pas pourquoi on défigurerait ce mot par exception. Nous nous sentons d'autant plus libre dans cette rectification que la loi et les prophètes n'ont point parlé : ce mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie.

BARENCOCO s. m. (ba-rain-co-ko). Comm. Gomme-résine de Madagascar.

BARENGHI (Jean), astronome italien du XVIII^e siècle, a écrit des *Systèmes de la terre et du dialogue des deux grands systèmes de Ptolémée et de Copernic* (Paris, 1638).

BARENNES (Raymond DE), homme politique et jurisconsulte, né à Bordeaux, mort en 1800. Avocat à Bordeaux, il fut nommé, en 1790, procureur syndic de la Gironde, puis député à l'Assemblée législative. Des les premiers jours de la session, il proposa de déclarer que, si la guerre venait à avoir lieu, la France ne déposerait les armes qu'après avoir donné la liberté à tous les peuples. Son enthousiasme, d'ailleurs, se refroidit rapidement, et il garda le silence pendant le reste de la session. En l'an VI, il repartit aux Cinq-Cents et s'occupa surtout de questions de jurisprudence. Après le 18 brumaire, il fit partie du conseil des prises.

BARENTIN, commune du dép. de la Seine-Inf., arrond. de Rouen; pop. aggl. 1894 hab. — pop. tot. 3,072 hab.; sur le chemin de fer de Paris au Havre; filatures de coton et papiers.

BARENTIN (Ch.-Louis-François DE), garde des sceaux, né en 1738, mort à Paris en 1819, fut premier président de la cour des aides, remplaça Lamoignon comme chancelier (1788), ouvrit les états généraux, fut congédié, avec ses collègues, après la prise de la Bastille, et fut, comme eux, en butte à la vindicte publique. Dénoncé par Mirabeau, puis par Garran de Coulon, traduit au tribunal du Châtelet, il fut jugé par contumace et acquitté. Il émigra à la fin de 1789, revint en France sous le consulat, et fut nommé par Louis XVIII chancelier honoraire.

La Bibliothèque royale acquit, en 1830, un manuscrit de cet homme d'Etat, intitulé : *Réfutation des erreurs et des faits inexactes ou faux, répandus dans un ouvrage par M. de Necker*, en 1796, intitulé : *De la Révolution française*.

Cet écrit a été imprimé par M. Maurice Champion en 1844, sous ce titre : *Mémoire autographe de M. de Barentin, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils de Louis XVI*.

BARENTIN DE MONTCHAL (le vicomte Charles-Paul-Nicolas), lieutenant général, frère du garde des sceaux, né à Paris en 1737, mort en 1824. Il servit dans la guerre de Sept ans, devint officier dans la garde écossaise du roi, émigra en 1790, fit partie de l'armée de Condé, commanda à Mitau, la parodie de garde que s'était donnée Louis XVIII et, malgré son grand âge, reprit du service dans les gardes du corps en 1814. Il a publié quelques écrits et traductions.

BARENTON, ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Mortain; pop. aggl. 758 h. — pop. tot. 2,818 h. Toiles, bestiaux et grains.

BARENTS ou **BARENTSEN** (Thierry), nommé quelquefois aussi *Bernard Dirk*, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1534, mort en 1592. Il acheva ses études en Italie, auprès du Titien, dont il avait eu le bonheur de se concilier l'amitié. A son retour dans sa patrie, il peignit d'abord le portrait, avec une grande supériorité. On citait, parmi ses tableaux, la *Chute des anges rebelles*, qui fut détruit pendant les guerres de religion. Le plus remarquable de ceux qui restent est une toile représentant *Judith*.

BARENTZEN (Guillaume), navigateur hollandais, entreprit en 1594 d'aller en Chine par le nord de l'Asie, pénétra jusque vers le 77° de lat., et fit une seconde tentative en 1596, qui échoua comme la première, mais pendant laquelle lui et ses compagnons firent des observations intéressantes. Ainsi, ayant éprouvé une nuit de près de trois mois, ils revirent le soleil plusieurs jours avant l'époque assignée par les calculs astronomiques. Ce fait causa beaucoup d'étonnement parmi les savants, parce qu'on ignorait alors les effets de la réfraction. *Barentzen* a publié une relation, qui a été traduite en français dans l'*Histoire générale des voyages*.

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), célèbre conventionnel, né à Tarbes en 1755, mort le 15 janvier 1841. Il fut d'abord avocat au parlement de Toulouse. Un *Eloge de Louis XII* lui ouvrit les portes de l'académie des jeux floraux. Conseiller à la sénéchaussée du Bigorre en 1789, il y fut nommé député aux états généraux. Il rendit compte des premiers travaux de l'Assemblée dans un journal ayant pour titre le *Point du jour*, et dont la collection, importante pour l'histoire de ce temps, forme 21 vol. in-8°. L'impartialité et la sécheresse qui régnaient dans cette feuille contrastaient singulièrement avec ces fameux rapports où il colorait d'un brillant vernis les mesures les plus révolutionnaires, et qui l'ont fait surnommer plus tard l'*Anacréon de la Guillotine*. A l'Assemblée constituante, *Barère* siégea au côté gauche, mais ne s'écarta jamais des limites de la modération; il s'y montra, d'ailleurs, partisan de toutes les réformes réclamées par l'opinion publique. Il y éleva la voix en faveur de la liberté de la presse, demanda l'émancipation des hommes de couleur, obtint que les grandes forêts de l'Etat seraient exceptées de la vente des biens nationaux, fit décréter une statue à J.-J. Rousseau, une pension à sa veuve, et des honneurs extraordinaires à la mémoire de Mirabeau. La session terminée, il fut nommé juge au tribunal de cassation, puis, en 1792, élu à la Convention nationale par les Hautes-Pyrénées. Il eut une grande part au jugement de Louis XVI. Conservant une sorte de neutralité entre les deux partis qui divisaient la Convention, tenant aux montagnards par ses convictions, mais donnant des gages aux girondins par de fréquentes sorties contre les *anarchistes*, il put entraîner beaucoup d'hommes incertains. Il présida l'Assemblée le 2 décembre 1792, quand une députation de la commune de Paris vint, pour ainsi dire, lui intimer l'ordre de juger le roi dans le plus bref délai. Sa réponse fut telle qu'aurait pu la faire le plus avoué girondin. « La république, dit-il, a confié à ses représentants le droit de préparer ses lois, de la délivrer du royaume comme de l'anarchie, des traites couronnés comme des *factieux mercenaires*. La Convention nationale ne doit compte de ses travaux, de ses pensées et du jugement de Louis le Traître qu'à la république entière. » Plusieurs biographes prétendent que, quelques jours plus tard, le côté droit cherchant à retarder le jugement du roi, il se serait écrié : « L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois. » Il y a là une erreur : ce mot est de Grégoire. C'est *Barère* qui, en qualité de président, interrogea Louis XVI, amené à la barre. Il vota pour la mort, et, par des discours à la fois habiles et modérés, entraîna la majorité à se prononcer successivement contre l'appel au peuple et le sursis à l'exécution de la sentence. Il fit partie du Comité de salut public dès la création de ce pouvoir, et y siégea sans interruption jusqu'après le 9 thermidor. Il en était le travailleur le plus infatigable. Ses collègues le chargeaient des rapports sur les affaires de détail, et surtout de ceux qui se rattachaient aux armées. Il les rédigeait avec une facilité surprenante, et toujours en style élégant et chaleureux. Il en a lu ainsi plus de cent à la tribune. Nos soldats ne remportaient pas une victoire, qu'il ne vint en rendre compte à la Convention et demander pour eux un décret de *bien mérité de la patrie*. La forme éclatante, mais à peu près toujours la même, de ces amplifications révolutionnaires leur avait fait donner, par dérision, le nom de *carmagnoles*. On ne peut disconvenir, pourtant, qu'elles ont contribué beaucoup à électriser la nation, dans un moment où elle avait besoin de toute son énergie pour la défense du territoire. Dans d'autres rapports, touchant plus particulièrement à la politique générale, il est échappé à *Barère* des phrases qui, plus tard, lui ont été amèrement reprochées. Ainsi, il qualifiait simplement les cruautés reprochées à Joseph Lebon de *formes un peu acerbes*. Mais on a dénaturé ses paroles quand on a prétendu qu'il avait appliqué aux ennemis intérieurs la fameuse phrase : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*. Ces paroles se trouvent dans le rapport du 7 prairial an II, sur les crimes de

l'Angleterre envers le peuple français; elles s'appliquaient exclusivement aux Anglais, qui, il ne faut pas l'oublier, nous faisaient une guerre à mort : « Si, l'année dernière, au siège de Dunkerque, le traître Houchard... avait exterminé tous les Anglais... ils ne reviendraient pas, cette année, insulter nos frontières : il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Depuis le 31 mai 1793, époque où commence véritablement la redoutable puissance du Comité de salut public, *Barère*, jusque-là flottant, s'échauffa au contact de ses audacieux collègues, et partagea leur exaltation. Dénoncé aux jacobins pour sa conduite passée, il trouva dans Robespierre un défenseur, et il se montra reconnaissant envers lui en appuyant ses vues dans le comité. Le 7 thermidor, au moment où l'orage commençait à gronder sur la tête de Robespierre, il osa encore parler en sa faveur, à la tribune de la Convention; il demanda même, le lendemain, l'impression de son fameux discours. Aller plus loin, c'était se perdre : il se hâta de revenir sur sa proposition; puis il se tint dans une réserve prudente tant que la lutte fut incertaine. Il en avait fait assez pour obtenir la grâce de Robespierre, si celui-ci triomphait, et pas assez pour être sacrifié, dans le cas contraire. En effet, Saint-Just, dans son fameux discours du 9 thermidor au matin, attaque violemment Collot et Billaud, ses collègues au Comité de salut public, mais épargne *Barère*. Ce discours est le signal de l'explosion : Tallien commence l'attaque contre le *tyran*; Billaud-Varenne lui succède; Robespierre est perdu; on ne veut plus l'entendre. Pendant qu'on le repousse de la tribune par les cris répétés : *A bas le tyran!* on y appelle *Barère*, qui apparaît tout à coup pour faire un rapport au nom du comité de Salut public. On a prétendu qu'il avait deux rapports dans sa poche, l'un pour l'autre contre Robespierre, pour lire celui-ci ou celui-là, suivant la chance de la lutte. C'est une pure supposition, autorisée, il est vrai, par la couardise de son caractère. La vérité est que, dans le rapport qu'il lut, il n'attaqua ni ne défend Robespierre. Il y fait l'apologie des comités de gouvernement, accuse la commune d'une manière vague, demande, sans le nommer, la destitution d'Henriot, et termine en lisant un projet de proclamation pour inviter les habitants de Paris à se rallier à la Convention nationale. Ce n'est qu'une heure après, que Robespierre, s'épuisant en efforts pour obtenir la parole, fut décrété d'accusation avec ses amis. Dans la séance du soir, nouveau rapport de *Barère*. « Elle a donc éclaté, s'écrie-t-il, cette horrible conjuration! La commune est en pleine révolte, il la stigmatise; mais Robespierre, qui y siége, il ne le nomme pas, car le combat qui va se livrer est encore incertain. Le lendemain matin, 10 thermidor, quand la commune est vaincue, que Robespierre et ses amis sont garrottés, *Barère* lit un troisième rapport, et, cette fois, il n'a plus de ménagements à garder. « Un seul homme, dit-il, a manqué de déchirer la patrie; un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de féliciter la liberté. » Ne saisissant pas la véritable signification d'un mouvement qu'il n'avait fait que suivre, il pensait que la *force du gouvernement révolutionnaire* allait être *centuplée*, « depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait donné une âme plus énergique à des comités mieux épurés. » Il dut renoncer à ses illusions dès le jour suivant : la Convention accueillit défavorablement la proposition qu'il fit de maintenir Fouquier-Tinville à la tête du tribunal révolutionnaire, et de confirmer les comités dans leurs anciens pouvoirs, en leur adjoignant seulement des membres pour remplacer ceux qui venaient de monter sur l'échafaud. Attaqué par Lecoq, le 12 fructidor, bien que la dénonciation fût déclarée calomnieuse, il se retira du Comité de salut public. Il se vit dénoncé plusieurs fois, avec ses anciens collègues, et enfin condamné à la déportation. Après le soulèvement du 1^{er} prairial an III, la Convention ordonna qu'ils seraient traduits devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure; mais déjà Billaud-Varenne et Collot d'Herbois avaient été transportés de Rochefort à Cayenne, et cette circonstance fit ajourner la procédure. *Barère*, détenu dans les prisons de Saintes, parvint à s'évader. Ses compatriotes l'élurent, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, qui cassa l'élection. Il se tint caché jusqu'au 18 brumaire. Alors, sur l'invitation de Fouché sans doute, il écrivit un certain nombre d'ouvrages en faveur du premier consul, et surtout contre les Anglais. Sous l'empire, il ne s'occupa que de littérature. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des représentants, où on le vit insister pour qu'une déclaration des droits de l'homme fût placée en tête de la constitution. Exilé comme républicain en 1816, il vécut en Belgique pendant toute la Restauration. Encore élu député en 1832, il vit son élection annulée pour vice de forme. Les électeurs de son département le nommèrent alors conseiller général, fonctions dont il se démit en 1840.

Barère a beaucoup écrit, et, quoique ses ouvrages soient peu lus aujourd'hui, nous allons en donner la liste complète, dans l'ordre même où ils ont été publiés : *Eloges de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Louis XII, de d'Amboise, de Séguier* (1789); *Esprit des séances des états généraux* (in-8°, 1789); *Opinion sur le jugement de Louis XVI* (in-8°, 1792); *Réponse à Dubois-Crancé* (in-8°, 1795); *Montesquieu*